

B2 **Informations sur les organisations** **B2**
intergouvernementales

XN **INSTITUT NORDIQUE DES BREVETS** **XN**

Informations générales

Nom de l'office : Institut nordique des brevets

Siège et adresse postale : Helgeshoj Allé 81, 2630 Taastrup, Danemark

Téléphone : (45-43) 50 85 00

Télécopieur : (45-43) 50 80 08

Courrier électronique : npi@npi.int

Internet : www.npi.int

L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?

Oui, par télécopieur

Quels types de documents peuvent être transmis par ces moyens ?

Tous types de documents

L'original du document doit-il être remis dans tous les cas ?

Oui, dans un délai de 14 jours à compter de la date de la transmission

L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?

Oui